

*Initiatives parlementaires*

Un produit comme le charbon n'a pas besoin de subir d'autres formes de traitement que le lavage ou l'enrichissement, ou les deux, habituellement fait à la plupart des centres d'exploitation du charbon dans le monde. La potasse, qu'elle soit produite en Saskatchewan ou au Nouveau-Brunswick ou dans tout autre pays, est enrichie et affinée sur place avant d'être expédiée et exportée. La situation varie pour ce qui est du minerai de fer. En Australie et au Brésil, le minerai de fer est tellement riche qu'il n'est pas nécessaire de le concentrer par traitement avant de le vendre ou de l'utiliser pour la production d'acier. Au Canada, le minerai de fer est de catégorie inférieure et il faut donc le concentrer sur place avant de l'expédier vers les marchés canadiens et étrangers.

La situation varie de beaucoup pour les métaux non ferreux et leur forme commerciale est fonction de plusieurs facteurs: premièrement, le produit et la structure de l'industrie mondiale; deuxièmement, l'emplacement de la mine au Canada; troisièmement, le type de minerai et ses particularités métallurgiques; quatrièmement, les sous-produits ou coproduits du minerai, notamment certains éléments comme le soufre; et le dernier mais non le moindre des facteurs, cinquièmement, le marché.

Commençons par examiner le produit et la structure de l'industrie mondiale. Dans le cas de l'or, qu'il soit obtenu par l'exploitation de gisements alluvionnaires ou par des méthodes traditionnelles d'extraction, ce métal est récupéré sur place. La purification finale a lieu à l'affinerie de la Monnaie royale du Canada.

Le cas du cuivre est très différent. Dans l'Est du Canada, le minerai est concentré, fondu et affiné dans des installations canadiennes. En Colombie-Britannique, le minerai est concentré sur place puis exporté, surtout au Japon où les raffineries sont conçues pour traiter le minerai provenant de plusieurs pays différents. En d'autres mots, si le Canada veut vendre du cuivre au Japon, il doit faire concurrence aux autres fournisseurs mondiaux. La concurrence internationale implique deux conditions préalable: un prix compétitif et la capacité de fournir un produit donné. Les fonderies de cuivre du Japon et de la Corée du Sud sont très efficaces et sont concurrentielles sur le marché international.

Le deuxième facteur a trait à l'emplacement de la mine. Certaines des mines du Canada se trouvent dans le Grand Nord ou dans des régions éloignées des fonderies et des raffineries canadiennes. Lorsque les mines sont situées dans de tels endroits, il est logique, du point de vue économique, de concentrer le minerai puis de l'envoyer à une fonderie facilement accessible plutôt que d'en construire une à la mine ou à proximité de celle-ci.

• (1820)

Madame la Présidente, les troisième et quatrième facteurs, soit le type de minerai et les propriétés métallurgiques, sont explicites de sorte qu'il n'est pas nécessaire de s'y arrêter. Le cinquième facteur, soit le marché, est très important pour toute discussion sur la commercialisation et le traitement des minéraux et des métaux. Tout le monde sait que la production de minéraux et de métaux du Canada est en grande partie exportée aux États-Unis. Les autres plus grands marchés au Canada sont le Japon, suivi de la Communauté européenne. Ce qu'on ne sait peut-être pas aussi bien au sujet de ces trois marchés, c'est que les États-Unis achètent une part beaucoup plus grande de produits entièrement traités. Bien qu'il y ait plusieurs autres facteurs, il n'en demeure pas moins que les tarifs et les structures tarifaires ont eu une forte incidence sur l'orientation et la structure du commerce mondial des minéraux et des métaux.

En général, madame la Présidente, les tarifs imposés sur les importations par nos partenaires commerciaux ont été structurés de façon à établir les secteurs canadiens du traitement, de la semi-fabrication et de la fabrication et à les protéger.

Madame la Présidente, une grande initiative prise par le gouvernement actuel a été de négocier et de mettre en place l'Accord de libre-échange Canada-États-Unis. L'objectif fondamental de l'Accord était de créer un milieu de libre-échange commercial dans lequel les producteurs canadiens, qu'ils fassent partie de l'industrie des minéraux ou d'une autre, puissent concurrencer en toute égalité les producteurs américains sur un marché s'adressant à environ 2 millions de personnes ou plus. L'Accord élimine les politiques commerciales dont les objectifs étaient faussés. Les politiques gouvernementales avaient eu pour incidence de contrecarrer le libre-échange de biens entre les deux pays.

Une autre mesure prise par le gouvernement actuel vise la ronde de l'Uruguay des négociations commerciales multilatérales actuellement en cours à Genève. En septembre, le Canada a déposé des propositions en vue de réduire et d'éliminer, dans la mesure du possible, les barrières tarifaires et non tarifaires qui nuisent au commerce mondial.

Madame la Présidente, c'est au cours de ces négociations que nous cherchons à établir de meilleures voies d'accès aux marchés de la Communauté européenne et du Japon ainsi qu'à ceux d'une foule d'autres pays. L'abolition de certaines des principales barrières commerciales donnera toute la latitude nécessaire pour permettre aux producteurs canadiens de minéraux et de métaux d'offrir une plus grande gamme de produits à l'exportation et les